

«J'aime tellement mon travail que je me demande comment j'ai pu faire pour tomber malade», disait-il l'année dernière. Il ne fait pas de doute que si l'amour de son travail, le dévouement et la compassion étaient les critères, notre ami Jean-Claude Malépart aurait été éternel.

Néanmoins, notre ami nous a quittés. Mais il restera encore longtemps une inspiration et une motivation quotidienne pour nous.

Monsieur le Président, lorsque je suis arrivé en cette Chambre en 1984, Jean-Claude m'a tout de suite appris l'ABC du travail de bon député.

Pour faire avancer une cause, m'a-t-il expliqué, il faut travailler, travailler et encore travailler. Il faut bien connaître son dossier et faire passer son message dans un langage clair et imagé que tout le monde peut comprendre. Tout ce qu'il faut par la suite, c'est de la patience, beaucoup de patience et de détermination.

Cela peut sembler simple, mais il faut une énorme force de caractère pour pouvoir mener des dossiers de la façon dont notre collègue le faisait. Mais à compter d'aujourd'hui, chaque fois qu'une cause nous paraîtra perdue, nous chercherons et trouverons l'inspiration dans la mémoire de Jean-Claude Malépart.

• (1530)

M. le Président: Nous allons nous lever pour respecter une minute de silence.

[Traduction]

[Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.]

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, après discussions, les partis se sont entendus pour permettre aux députés d'assister aux obsèques de M. Jean-Claude Malépart, et vous constaterez que la Chambre, si vous lui en faites la demande, est d'accord pour adopter sans débat la motion suivante.

Je propose:

Que, le mardi 21 novembre, le mercredi 22 novembre et le jeudi 23 novembre 1989, la Chambre siège aux heures et procède aux travaux indiqués ci-après:

Le mardi 21 novembre, la Chambre se réunira à dix heures pour les déclarations de députés, suivies des questions orales à 10 h 15, et des affaires courantes à onze heures après quoi (mais, de toute façon, au plus tard à 11 h 30), la séance sera suspendue jusqu'à dix-huit heures,

Travaux de la Chambre

alors que les ordres émanant du gouvernement seront appelés, pour la reprise du débat sur le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, le débat devant être ajourné et la séance levée à vingt-deux heures.

Le mercredi 22 novembre et le jeudi 23 novembre, en plus de ses heures normales de séance, la Chambre siègera jusqu'à 21 h 30 pour poursuivre le débat sur le projet de loi C-43, et le débat sur la motion d'ajournement aura lieu à 21 h 30.

Pendant que la Chambre rendait hommage à M. Jean-Claude Malépart, j'ai pensé qu'il se pouvait que le débat se termine avant 21h30 jeudi. Le premier ministre, qui est en Russie actuellement, comptait intervenir dans ce débat mardi matin, le 28 novembre, immédiatement après les affaires courantes.

Par conséquent, s'il n'y avait plus d'intervenants avant 21h30 jeudi, nous pourrions simplement ajourner nos délibérations sur le projet de loi C-43 au mardi, 28 novembre, à 11 heures du matin. D'autres intervenants pourraient toujours prendre la parole après le premier ministre et ainsi, nous aurions utilisé le temps de la Chambre à bon escient en entendant le plus grand nombre de députés possible.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'ordre provisoire que le ministre de la Justice vient tout juste de nous lire reflète fidèlement les discussions que nous avons à ce sujet depuis vendredi dernier. Il en profite pour me faire part également du désir du premier ministre de participer à l'étude du projet de loi sur l'avortement et nous nous rendons très volontiers à sa demande.

Le ministre s'est souvenu d'un point en particulier à la dernière minute et une autre chose m'est venue à l'esprit moi aussi. J'espère qu'il étudiera la question, comme nous envisageons sa demande au sujet du premier ministre. Nous souhaitons donc que l'ordre soit modifié en vue de préciser clairement que les comités de la Chambre ne siègeront pas de 11 h 30 à 18 heures, alors que les travaux de la Chambre seront suspendus, afin que ceux qui le désirent puissent assister aux funérailles de Jean-Claude Malépart.

J'ai appris en effet que certains comités entendaient siéger durant cette période alors que les travaux de la Chambre seront suspendus conformément à cet ordre. Je ne crois pas que cela soit conforme à l'esprit qui sous-tend l'ordre proposé.

M. Lewis: Monsieur le Président, les observations de mon collègue sont fort utiles et je souscris à leur esprit. Le gouvernement suggérera donc qu'aucun comité ne siège durant cette période, afin de pleinement respecter les dispositions en question et de permettre à tous les